



AVIS A. 874

D'INITIATIVE RELATIF À L'AMÉLIORATION
DE LA DISPONIBILITÉ DE STATISTIQUES
RÉGIONALES

Adopté par le Bureau le 4 juin 2007

Liège, le 4 juin 2007

PRÉAMBULE

Les différentes étapes de la régionalisation du pays ont progressivement transféré aux pouvoirs régionaux un certain nombre d'instruments de politique économique : aides à l'investissement, politique industrielle, commerce extérieur, fiscalité locale sur l'investissement, instruments financiers,...

Or, il n'est possible d'élaborer, de mettre en œuvre, de piloter et d'évaluer une politique que s'il existe des données statistiques pertinentes, fiables et régulièrement mises à jour.

Les différents organismes producteurs de statistiques ont développé peu ou prou un appareil statistique régional. Les régions disposent par exemple de données fines sur le chômage (et dans une moindre mesure sur l'emploi), les données douanières du commerce international des marchandises, et quelques uns des agrégats clés macroéconomiques : PIB nominal, valeur ajoutée, investissements,...

Néanmoins, en dépit des efforts indiscutables des producteurs de statistiques, un certain nombre de lacunes subsistent encore, compliquant la tâche des décideurs politiques et de tous ceux qui souhaitent analyser l'impact des politiques des gouvernements régional et communautaire sur l'économie wallonne.

Le CESRW a voulu, à la faveur d'auditions de producteurs de statistiques, déterminer les possibilités et les conditions d'une extension de la couverture de la statistique régionale et de leur mise à jour plus rapide.

Dans un premier temps, le CESRW s'est concentré sur les statistiques de la comptabilité régionale et du commerce extérieur. D'autres champs de la statistique, concernant d'autres producteurs de statistiques, pourraient être explorés ultérieurement.

Avis

POUR UN RENFORCEMENT DES SERVICES STATISTIQUES FEDERAUX

Avant toute chose, le CESRW tient à préciser que la régionalisation de la loi statistique ne peut être une solution à l'amélioration des statistiques régionales. Cette régionalisation se ferait, en effet, à un coût considérable puisqu'il faudrait multiplier par trois (nombre de régions) les enquêtes, les traitements statistiques, etc, avec, en outre, le risque d'un manque de cohérence méthodologique entre les différentes régions.

Au contraire, le CESRW plaide pour un renforcement des services statistiques au niveau fédéral (Institut national de statistiques, Banque Nationale de Belgique, Institut des comptes nationaux,...), qui, disposant déjà d'un grand nombre de données et d'un know-how éprouvé, pourraient fournir de nouvelles statistiques régionales au moindre coût et dans un cadre cohérent.

RAPIDITE ET DISPONIBILITE DES COMPTES REGIONAUX

Depuis 1995, les missions de l'Institut des comptes nationaux (ICN¹) consistent à établir les comptes nationaux réels, les comptes nationaux financiers, les comptes des administrations publiques, les produits régionaux bruts, les statistiques du commerce extérieur, les prévisions économiques et les tableaux entrée-sortie.

Le CESRW souhaite une amélioration des comptes régionaux dans deux directions :

1. que les statistiques permettent de calculer le PIB dans l'optique des dépenses :

$$\text{PIB} = \text{consommation du Gouvernement} + \text{consommation privée} + \text{investissements} + \text{exportations} - \text{importations.}$$

2. que la disponibilité des comptes régionaux soit plus rapide (actuellement les comptes de l'année n sont disponibles en mars de l'année n+2)

Il ressort de l'audition de représentants de l'ICN que ces deux préoccupations recourent les 2 grands thèmes de travail (4 projets) qui retiennent actuellement l'attention de l'Institut : la réduction des délais de production et l'extension de la couverture des comptes régionaux.

1. La réduction des délais de production

- Il s'agit ici de mettre en œuvre une révision du calendrier de production des comptes nationaux et régionaux. En l'occurrence, l'ICN prévoit d'avancer la publication des comptes nationaux de septembre à avril de sorte que les comptes régionaux puissent être publiés avant la fin de chaque année civile. Il est estimé que cette amélioration significative pourrait être effective dans les 2 ans.
- L'ICN estime qu'il est possible de produire des chiffres de PIB régional de façon trimestrielle, au plus tard 4 mois après le trimestre écoulé de sorte que l'estimation annuelle du PIB

¹ L'ICN assure ces missions grâce aux moyens que lui fournissent 3 institutions associées :

- l'INS (Institut national de statistiques) collecte les données statistiques de base ;
- le Bureau Fédéral du Plan prend en charge les prévisions économiques et les tableaux input-output ;
- la Banque Nationale de Belgique élabore les comptes nationaux (y compris les comptes des administrations publiques, en collaboration avec le Bureau Fédéral du Plan), les comptes régionaux ainsi que les statistiques relatives au commerce extérieur.

serait avancée. Les données de base étant disponibles, ce projet nécessite, pour avancer rapidement, des moyens humains supplémentaires dans le chef de l'Institut.

2. L'extension de la couverture des comptes régionaux

- L'ICN prévoit à ce niveau d'étendre la statistique relative au travail au nombre d'heures prestées (volume de travail) afin de mieux évaluer la productivité. Ce point devrait être rencontré d'ici 1 à 2 ans.
- A côté de l'optique *production*² qui est actuellement estimée dans le cadre des comptes régionaux, l'ICN souhaite aussi développer l'optique *dépenses*, mais ce développement pose des problèmes techniques plus ardues en termes de collecte et d'adaptation des données de base. Actuellement, le seul agrégat disponible dans l'optique *des dépenses* au niveau régional est celui de la formation brute de capital fixe, ceux de la consommation, des dépenses gouvernementales, des exportations et des importations faisant encore défaut.

Une disponibilité plus rapide des comptes régionaux – la première préoccupation du CESRW – semble accessible dans un terme réaliste. Le CESRW invite donc le Gouvernement wallon et ses homologues des autres régions du pays à engager une discussion sur la faisabilité d'une coopération des Régions avec le fédéral afin d'assurer à l'ICN les moyens nécessaires à la mise en oeuvre rapide des deux projets de l'ICN concernant la réduction des délais et la mise en place d'une comptabilité régionale trimestrielle.

En revanche, le CESRW a, grâce à ces auditions, pris conscience que sa demande d'une production des agrégats du PIB dans l'optique des dépenses nécessitait une réflexion approfondie, ainsi que des moyens plus importants. Néanmoins, le CESRW souhaite que le Gouvernement wallon, par l'intermédiaire de son représentant au sein des comités de l'ICN ou par d'autres canaux, insiste pour que cette réflexion soit entamée, avec l'objectif de bien cerner les difficultés et d'examiner comment les surmonter.

En effet, disposer d'une identité de comptabilité régionale basée sur les dépenses, permettrait à un institut de recherche, qui pourrait par exemple être l'IWEPS, de construire plus facilement un modèle d'équilibre macroéconomique régional qui serait grandement nécessaire pour l'établissement de prévisions économiques régionales. A tout le moins, des statistiques concernant la consommation privée et celle du Gouvernement régional, permettraient déjà de faire un grand pas dans l'analyse de l'évolution de l'économie wallonne.

² Pour le calcul de la valeur ajoutée, 3 optiques sont possibles : celle de la production, celle des revenus et celle des dépenses.

LES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR

L'audition d'un responsable des statistiques du commerce extérieur au sein de la BNB a confirmé la difficulté de régionaliser les statistiques pour établir la balance courante des différentes régions.

Deux problèmes d'importance se posent :

- Les exportations et importations des services ne sont pas régionalisées.
- Les statistiques des flux de biens et services entre les différentes régions, nécessaires pour établir une balance courante régionale, n'existent pas.

Ce dernier point est très problématique car l'établissement de telles statistiques requiert une collecte supplémentaire d'informations par des enquêtes réalisées auprès des entreprises. Le CESRW invite le Gouvernement wallon à susciter la réflexion sur ce point entre la Banque Nationale de Belgique et les différents gouvernements régionaux, qui, même si elle paraît plus compliquée et plus lourde à mettre en œuvre, pourrait toutefois être envisageable à partir d'un encadrement méthodologique léger et adéquat, supportable en termes de charge administrative pour les entreprises.

Pour ce qui concerne le premier point, des statistiques d'exportations de services sont bel et bien disponibles au niveau fédéral, récoltées à partir d'enquêtes auprès des entreprises. Le CESRW souhaite qu'une étude de faisabilité soit réalisée en vue d'estimer si une déclinaison des exportations de services pourrait être obtenue au niveau régional, à faible coût.

CONCLUSION

Au terme de ces diverses auditions, le CESRW constate que des progrès importants pourraient être réalisés en vue d'améliorer la qualité des statistiques régionales et ce, à un coût raisonnable.

D'autres chantiers nécessitent plus de moyens mais méritent d'être explorés.

Le CESRW réitère donc son souhait que le Gouvernement wallon prenne l'initiative d'une concertation avec les gouvernements des autres régions afin d'avancer rapidement sur tous ces sujets.